

Date de la convocation : 25 juin 2015

**Présents :** CALVAT Lilian ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; FABREGUES Daniel ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEREIRA Christelle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RIOUX Christelle ; ROGNON Michel ; ROUX Thierry ; VIENNET Alain.

**Excusés :**

BANDELIER Luc  
DURAND Valérie  
VANCAUWENBERGE Christophe

procuration à MARECHAL Cyril  
procuration à JUAREZ Emilio  
procuration à GAUTHEROT Sylvie

Alain VIENNET a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h.

**COMPTE RENDU CONSEIL DU 28 MAI 2015**

Mme V. Courcier souhaite apporter des modifications sur ses interventions :

Page 7 : après les tarifs des Quotients Familiaux, il est précisé que l'augmentation des tarifs pour les TAP de la Maternelle n'est pas liée à l'augmentation des horaires de TAP, puisque pour la maternelle ceux-ci ne changent pas.

Page 8 : « Il précise que le service géré par Familles Rurales auparavant proposait ce service à la ½ heure et que celui-ci était compliqué à gérer pour évaluer l'horaire pris en compte. » Mme V. Courcier veut que soit modifié le texte : « Il précise que le service géré par Familles Rurales auparavant proposait ce service à l'heure ».

Page 8 : « Mme V. Courcier répond que les agents du périscolaire ont été consultés et qu'ils craignent que cela ne facilite pas leur travail. » Mme V. Courcier veut que soit modifié le texte : « Mme V. Courcier répond que Madame Le Du a été consultée et elle souhaitait un tarif forfaitaire pour faciliter la gestion ».

Page 9 : M. M. Rognon veut faire enlever les mots « semble-t-il » dans son intervention car cela met en doute son affirmation. M. le Maire apporte à ce propos les précisions suivantes sur la mise en œuvre de l'invitation du 25 juin. En effet, après recherche il a été amené à communiquer cette date en réunion d'adjoint dans un premier temps, puis en réunion extra-municipale dans un second temps. Ce qui explique que le mail d'invitation n'a été envoyé qu'aux membres de l'opposition.

M. C. Maréchal souhaite intervenir sur la modification apportée au compte rendu du Conseil municipal du 10 avril 2015 lors du dernier Conseil municipal : « M. A. Viennet a fait une remarque sur les votes du point 4 « attribution des subventions aux associations » précisant que le résultat du vote était : 15 voix pour et 8 abstentions et non 15 voix pour 4 abstentions et 4 voix contre.

Étant secrétaire de séance lors de ce conseil, j'ai pris grand soin de vérifier à nouveau mes notes, ainsi que celles présentées par Mlle M. Girault. Il s'avère que pour ce point, il n'y avait pas de divergence sur nos notes et que nous avons tous deux noté le résultat qui figurait dans la version du compte rendu, à savoir : 5 voix pour 4 abstentions et 4 voix contre.

J'entends bien qu'il ait pu y avoir une incompréhension et une erreur commune de notre part sur le vote du groupe opposition et j'accepte cette modification. Néanmoins afin de limiter ces erreurs et d'éventuelles interprétations, je propose à M. le Maire, et à l'ensemble du Conseil la proposition suivante :

Je souhaiterais, si cela est possible, qu'à la fin du Conseil, à l'issue des questions diverses; soit énoncé par le secrétaire de séance le résultat des votes de chaque point ayant nécessité une délibération pour vérification. Ainsi nous éviterions sans doute de manière simple les erreurs potentielles sur le compte rendu du conseil. »

M. A. Viennet propose d'enregistrer les débats, ce qui éviterait les erreurs d'interprétation et permettrait de les diffuser à la population, comme cela existe pour d'autres collectivités ou organismes publics.

M. le Maire, souhaite replacer le débat dans de justes proportions en indiquant que les solutions extrêmes ne seront pas mises en œuvre dès lors qu'elles engendrent d'autres problématiques comme celles de rédiger deux comptes rendus (un PV des débats et une liste des décisions du conseil destiné au public).

Mme S. GAUTHEROT propose de faire encore plus simple en laissant le temps aux rapporteurs de prendre les votes à main levée après chaque décision. M. le Maire prend en compte cette remarque.

En tenant compte de ces observations, le compte-rendu du 28 05 2015 est adopté à l'unanimité.

## **Modification de l'ordre du jour**

Modification du point 2 :

### **Commission urbanisme – voies et réseaux divers**

- Cession de terrain au lieu-dit la Fauconnière : proposition pour décision et non information

Adopté à l'unanimité

## **COMMISSION URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS**

### **1. Etat des demandes d'urbanisme**

TYPE	N° du dossier	Declarant Identification	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet	Decision
CU a DECISION	CUa02553215C0018	SCP ZEDET 16 place Courbet 25290 Omans	lieu-dit au Roussot 25660 Saône	11/05/2015	10/06/2015		Simple information
	CUa02553215C0019	SCP ZEDET 16 place Courbet 25290 Omans	10 rue de la Croix de Mission 25660 Saône	13/05/2015	12/06/2015		Simple information
	CUa02553215C0020	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	Combe du Pommier 25660 Saône	29/05/2015	28/06/2015		Simple information
	CUa02553215C0021	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	6 rue de la mairie 25660 Saône	04/06/2015	03/07/2015		Simple information
	CUa02553215C0022	SCP ZEDET 16 place Courbet 25290 Omans	20 avenue de la Gare / 31- 33 rue de la Fontaine 25660 Saône	06/06/2015	05/07/2015		Simple information
	CUa02553215C0023	Office Notarial CREUSY, MENIER, LEPARLIER, CARTIER	4, Allée Louis Jahier 25660 Saône	15/06/2015	14/07/2015		Simple information

DP Dépot	DP02553215C0018	MOULIN Patrice	5 rue Mozart 25660 Saône	27/05/2015	26/06/2015	Pose de capteurs chauffe-eau solaire+ fenêtres + porte d'entrée + porte de garage	En cours d'instruction
	DP02553215C0019	GOY Hervé	13 rue des Pommiers 25660 Saône	27/05/2015	26/06/2015	Réalisation d'un mur de clôture et pose d'un portail motorisé	En cours d'instruction
	DP02553215C0020	BLOCH Jean-Louis	23 rue de la Corvée 25660 Saône	29/05/2015	28/06/2015	Création d'un vélux sur le toit de garage	En cours d'instruction
	DP02553215C0021	RAMOS Emmanuel	8 rue Chardonnet 25660 Saône	29/05/2015	28/06/2015	Pose de panneaux solaires (chauffe-eau)	En cours d'instruction
	DP02553215C0022	SCI LA PRAIRIE représentée par Mme ROY Ghislaine	8 rue du Lac 25660 Saône	15/06/2015	14/07/2015	Réfection de toiture	En cours d'instruction

	DP02553215C0023	MIGNOT Ludovic	13 rue des Tilleuls 25660 Saône	15/06/2015	14/07/2015	Création d'un velux de toit dans un grenier existant	En cours d'instruction
	DP02553215C0025	GENEVOIS Violette et Copropriété Les Maronniers	2 Route de Gennes 25660 Saône	19/06/2015	18/07/2015	Prolongation de la lucarne identique à l'existant et réfection de la toiture (tuiles zinguerie)	En cours d'instruction
	DP02553215C0026	PASSEMARD Jacques	21 rue des Castors 25660 Saône	19/06/2015	18/07/2015	Création d'un abri de jardin	En cours d'instruction
	DP02553215C0027	BELLAUD Jean-Claude	23 rue de la Glacière 25660 Saône	19/06/2015	18/07/2015	Abri de piscine télescopique pour SPA	En cours d'instruction
DP Décision	DP02553215C0011	JACQUOT David	40 rue Louis Pergaud 25660 Saône	04/05/2015	03/06/2015	Pose de 2 pergolas ouvertes sur terrasse	Tacite
	DP02553215C0012	SAUGET Jean-Philippe	18 rue de Chardonnet 25660 Saône	05/05/2015	04/06/2015	Modification de façade : Changements de fenêtres, porte, baie vitrée	Tacite
	DP02553215C0013	SCI ISALYS	40 avenue de la Gare 25660 Saône	06/05/2015	05/06/2015	Réfection de toiture et ravalement de façade	Tacite
	DP02553215C0014	BANDELIER Luc	28 rue des Pommiers 25660 Saône	13/05/2015	12/06/2015	Portail de 4 m + Clôture	Tacite
	DP02553215C0015	SCI de la Combe - Représentant : CONTOZ Christiane	20 avenue de la Gare 25660 Saône	13/05/2015	12/06/2015	Réfection de toiture + zinguerie + Suppression cheminée + Dépose et repose fenêtres de toits	Tacite
	DP02553215C0016	LELIEVRE Colette	1 chemin Saint Antoine Lieu-dit la Croute 25660 SAONE	20/05/2015	19/06/2015	Pose d'une porte de garage sur ancien bâtiment existant	Tacite
	DP02553215C0017	DUQUET Jacqueline	34 Grande Rue 25660 Saône	22/05/2015	21/06/2015	Réfection de la toiture	Tacite
	DP02553215C0024	VERNIELLET Bernadette	4 allée Louis Jahier 25660 Saône	17/06/2015	16/07/2015	Création d'un abri de jardin	Autorisation accordée

PC Dépot	PC02553206C0030M1	DESGRANGES Vivien	15 bis rue de la Fontaine 25660 Saône	27/04/2015	26/06/2015	Modification de façades (ouvertures, coloris,...), agrandissement du garage, aménagement des abords (affouillement, soutènement).	En cours d'instruction
	PC02553215C0004	SCI MOHZOH représentant : AMRANI Brahim et OZDEMIR Memete	3 rue de la Mairie 25660 SAONE	22/05/2015		Rénovation d'une ancienne ferme avec création de 2 locaux commerciaux au RDC, 4 appartements au 1er étage et 2 appartements au 2e étage (sous les combles) - création d'ouvertures dans la façade et de fenêtres de toit - création de 2 escaliers extérieurs pour desservir les niveaux 1 et 2 et 2	En cours d'instruction - Prolongation de délai et complétude présenté le 21/06/2015

						locaux poubelle sous le palier.	
PC Décision	PC02553215C0003	GAEC DES CLOUTIERS Représentant : GROSHENRY Maxime	La Grange Fauconnière 25660 Saône	08/04/2015	07/07/2015	Construction d'un bâtiment aire paillée	Accordée avec observations

	N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application DPU simple
DIA	DIA2015-15	Association Secours Populaire Français	Mr BESSOT Michel + annexe	13/05/2015	13/07/2015	10 rue de la Croix de Mission 25660 Saône	Non
	DIA2015-16	PEYRARD Pierre	Mr et Mme Roger CHEVREUX	13/05/2015	13/07/2015	5 rue Vincent d'Indy 25660 Saône	Non
	DIA2015-17	HUFSCHMITT Benoit/ FAVRE Martine	Mr GAILLARD Pascal (avec faculté substitution)	11/06/2015	10/08/2015	20 rue de la Mairie 25660 Saône	Non

## **2. Cession de terrain au lieu-dit « La Fauconnière »**

Pour réaliser son projet d'extension de son activité d'élevage canin et félin, Monsieur BLONDEAU avait manifesté son intention d'acquérir une fraction de la parcelle cadastrée section ZD n°153 d'une contenance totale de 1 ha 73 a 26 ca, au lieu-dit « La Fauconnière » dont la commune est propriétaire.

Une délibération a été prise lors de la séance du Conseil du 16 décembre 2013 pour diligenter le maire pour mener les négociations et aboutir à l'aliénation totale ou partielle de la parcelle concernée, étant entendu que la vente sera soumise au vote du Conseil.

Par courrier reçu en mairie le 9 juin 2015, Monsieur BLONDEAU confirme son intérêt pour l'acquisition d'une fraction d'environ 80 ares, sous réserve d'arpentage, à détacher de la parcelle cadastrée section ZD n°153. La limite viendrait au niveau de la ligne haute tension.

France Domaine avait établi une évaluation en date du 30 mars 2011.  
Cette évaluation a été actualisée en date du 26 juin 2015 et confirme le prix de la valeur vénale estimée en 2011, soit 0,35 €/m².

Monsieur BLONDEAU a été informé du prix fixé par le service des Domaines. Par courrier reçu en mairie en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, Monsieur BLONDEAU a accepté l'offre de prix et confirme sa volonté d'acquérir cette fraction de parcelle.

En conséquence, il est demandé au Conseil de se prononcer sur la vente du bien.  
Toutefois, si le permis de construire n'est pas accepté pour une raison quelconque, il est proposé qu'une clause de non cession soit insérée dans la délibération.

Adopté à l'unanimité

## **COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES**

### **3. DMB : article 165 dépôts de garantie loyer**

M. le Maire expose qu'une inscription de crédits en recettes doit être votée pour régulariser le dépôt de garantie demandé pour la mise à disposition du logement du gardien. Ainsi le compte 165 en recettes d'investissement sera ouvert pour recevoir ce versement de 390 €.

Adopté à l'unanimité

## **COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE – ENVIRONNEMENT**

### **4. Valorisation de l'exploitation de la parcelle 25**

M. D. Fabrègues propose de valoriser l'exploitation de la parcelle 25 en la vendant sur pied en bord de route et non à la vente aux enchères de septembre.

Pour répondre à la question de Mme E. Opper, sur l'intérêt de ce changement, M. D. Fabrègues répond que le produit de la vente sera plus intéressant d'après l'ONF. De plus, contrairement aux parcelles vendues aux enchères dont le produit est exporté en Chine via la Belgique, le produit de cette parcelle sera transformé en France.

Adopté à l'unanimité

### **5. Vidéo-protection**

M. D. Fabrègues donne une information complète sur la mise en œuvre du dossier de la vidéo protection.

En effet, de nombreux contacts avec les services de la Gendarmerie, avec les communes environnantes, et quelques visites sur sites ont aidé la commission à réfléchir sur les besoins et les outils adaptés car quelques expériences malheureuses montrent que si l'ensemble des paramètres de la vidéo protection ne sont pas pris en compte, l'investissement se montre inutile.

Après avoir donné présentation de la démarche, un cahier des charges a été rédigé pour obtenir des devis. Trois réponses ont été envoyées qui présentent des montants allant de 44 000 € à 54 000 €.

Des subventions peuvent financer l'opération à hauteur de 40 % par l'Etat. Des partenaires sont intéressés pour profiter de ce système moyennant une participation financière et notamment la SEDD, propriétaire du bâtiment du centre bourg, et le collège.

Mme S. Gautherot interroge sur la durée de vie du matériel. Mme A. Le Bras rappelle que le but de ce système est de faire réaliser des économies budgétaires sur les coûts du vandalisme. Mme S. Gautherot pense qu'on risque de déplacer le problème.

M. D. Fabrègues indique qu'une garantie de 2 ans est annoncée par une des entreprises ayant répondu. La performance « up to day » est souhaitée (c'est-à-dire prise en compte d'une évolution possible). Les propositions reçues donnent de faibles coûts de maintenance portant essentiellement sur le nettoyage et le réglage régulier des objectifs des caméras.

M. C. Maréchal demande l'intérêt de l'acquisition par rapport à la location. M. D. Fabrègues répond qu'avec un contrat de location, les coûts de maintenance sont hors de prix. De plus, en cas de location, le matériel ne sera pas subventionné.

Mme S. Gautherot demande à quelle hauteur se situe la participation des partenaires. Pour l'instant, M. D. Fabrègues ne se prononce pas car il reste des incertitudes sur leur nombre et le coût supplémentaire engendré par leurs demandes.

M. A. Viennet demande si un marché formalisé a été mis en œuvre pour cette prestation et qu'il souhaite avoir connaissance du cahier des charges rédigé par la commission.

M. le Maire répond que les démarches seront conformes aux règles des marchés publics et que rien n'est encore engagé. Par ailleurs la communication des documents administratifs répond à des règles précises communiquées par l'intermédiaire de M. E. Juarez et qui sont les suivantes : « Aux termes de l'article 2 de la loi du 17 juillet 1978, «le droit à communication ne s'applique qu'à des documents achevés. Il ne concerne pas les documents préparatoires à une décision administrative tant qu'elle est en cours d'élaboration».

Mme S. Gautherot indique que les marchés à procédure adaptée doivent intervenir à partir de 15 000 €. Par ailleurs, il faut distinguer les règles de communication des documents aux administrés et ce qui peut être porté à connaissance des élus.

M. A. Viennet se demande comment les élus peuvent faire des propositions comme l'a demandé M. le Maire s'ils n'ont pas accès aux documents.

M. le Maire indique que si les élus veulent des informations, ils ont la possibilité de venir les chercher en mairie.

M. D. Fabrègues s'engage à mettre le cahier des charges à disposition pour consultation en mairie dès que possible.

M. T. Roux explique la difficulté à obtenir plusieurs devis. Deux des prestataires ont bien voulu répondre après de nombreuses relances, ce qui laisse penser qu'une nouvelle relance à la concurrence ne changera pas le contexte.

Mlle M. Girault précise que sans mise en concurrence conforme au code des marchés publics, le contrat passé avec un prestataire peut être remis en cause par le juge dans la forme.

## **COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS**

### **6. Convention de mise à disposition de la Messarde**

M. C. Maréchal, en l'absence de l'adjoint prend la parole et explique que la convention présentée en pièce jointe aux élus est le modèle de convention type qui sera utilisé pour tous les bâtiments communaux et non uniquement pour le bâtiment de la Messarde, après concertation avec les associations.

M. le Maire sollicite les remarques des élus. Aucune remarque n'est formulée. Les termes de la convention présentée sont soumis à l'approbation des élus.

Adopté à l'unanimité.

### **7. Organisation de la fête nationale**

M. C. Praom, en l'absence de l'adjoint prend la parole :

Les feux d'artifice seront tirés le lundi 13 juillet aux alentours de 22h00 (à la tombée de la nuit).

Cette année, la commission a fait le choix de changer de prestataire concernant le tir des feux d'artifice. Deux sociétés ont été consultées et c'est JCO « Jacques Couturier Organisations » qui a été retenue. Le tir aura lieu dans le champ situé derrière le terrain de foot synthétique même si cela engendre quelques contraintes.

Le prestataire pour la sono du bal sera lui aussi nouveau, il s'agit de Monsieur Sébastien PATTON, habitant Saônois et pour un coût beaucoup moins cher que l'année précédente.

Il n'y aura pas de « descente aux flambeaux ». La Batterie fanfare jouera à l'Espace du Marais à partir de 21 h 15.

La buvette sera organisée et tenue par le club de handball.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **8. Déclenchement du plan canicule**

M. le Préfet a déclenché cet après-midi le plan canicule de niveau 3. Mme A. Le Bras rappelle qu'il faut faire rester vigilant sur les personnes fragiles ou isolées. Un rappel des conseils appropriés sera inséré sur le prochain numéro de Saône Votre Commune.

La Poste a indiqué qu'elle mettrait gratuitement en place son service de visite auprès des personnes âgées le temps de l'alerte.

### **9. Syndicat Mixte du Marais de Saône**

Le comité syndical a eu lieu mercredi 1er juillet à 17h00.

Monsieur FAGAUT Ludovic a été élu Président

Les autres membres du bureau sont :

Monsieur CAYUELA Jean-Michel a été élu vice-président

Mesdames CUNET Catherine, et PRESSE Françoise, Messieurs FABREGUES Daniel, et PRAOM Christian ont été élus membres du bureau.

M. le Maire en profite pour informer les élus que les entrées du marais ont été rendues inaccessibles aux caravanes par des blocs de ciment en attendant que soient posées des barrières à la rentrée.

#### **10. Jumelage : accueil des italiens**

M. E. Juarez relate l'accueil de la délégation de Piteglio les 26, 27 et 28 juin. Neuf personnes ont été reçues et hébergées par les familles d'accueil. Après l'accueil des participants le vendredi soir, le samedi a été consacré à quelques visites et repas pris en commun. Le dimanche, la messe était célébrée en l'honneur de M. Mario DUCCESCHI dont le souvenir a été évoqué à plusieurs reprises durant ces trois jours.

#### **11. Décisions du maire**

ORGANISME	DATE	MONTANT	INFOS DIVERSES
LEGALLAIS OUTILLAGE	25 03 15	1800,92 TTC	suite cambriolage
TRENOIS DECAMPS	24 03 15	2317,14 TTC	suite cambriolage
VANDEL JOCELYN	15 04 15	1375,00 HT	pour mise en place marché plaquettes
SARL MANZONI	19 03 15	5017,85 TTC	suite cambriolage, motoculture
ANS INFORMATIQUE	01 06 15	2348,70 TTC	urbanisme et plateau sportif
COURGEY PATRICE	11 06 15	1301,96 TTC	remise état logement gardien
BERSOT ETS	29 04 15	13525,00 TTC	ameublement salle nouvelle
BERSOT ETS	29 04 15	18446,58 TTC	cuisine nouvelle salle
COURVOISIER ENSEIGNES	13 04 15	2384 ,74 TTC	occultage nouvelle salle
NATURALIS	09 06 15	2604,38 TTC	pdts phytosanitaires
BALANCHE MICHEL	26 03 15	1797,90 TTC	alarme ateliers
BOICHARD PATRICK	en attente	3417,48 TTC	fleurissement
GIRARD TX FORESTIERS	29 05 15	45 000,00 TTC	plaquettes, marché sur 3 ans, récup subvention 33500 €
APAVE	04 06 15	5300,00 HT	agenda accessibilité

#### **12. Communication de M. le Maire**

le Maire informe le Conseil municipal qu'il va lire un communiqué. M. le Maire précise qu'il ne sera suivi d'aucune question ni d'aucun commentaire et que la séance sera close ensuite.

*« J'ai toujours dit depuis bientôt 2 ans que je n'étais pas polémiste, (et surtout par média interposé)*

*Et je pense avoir tenu cette ligne de conduite, et ce pour les raisons suivantes :*

- les polémiques sont le plus souvent stériles et ne mènent à rien
- j'ai (et nous avons) des choses plus importantes à m'occuper
- et nos habitants attendent d'autres actions de nous que des querelles intestines.

*Si j'ai pris précaution de demander à la DGFIP de réaliser une étude financière, c'était, entre autre, afin d'avoir des chiffres fiables qu'on ne pouvait pas me contester.*

*Lorsque je vois écrit :*

*- « la nouvelle salle a coûté 554 000 €, cash »*

*Il ne faudrait pas oublier : les 18 500 de cuisine, les 13 500 d'ameublement, les 2 500 d'occultation des vitres, et je ne parle pas des extérieurs ! et pour un bâtiment même pas occupé à 50 %.*

*- lorsque je vois écrit « que depuis 1,5 an, Saône s'endort » :*

*Si les documents, si les consignes, si les affaires en cours nous avaient été signifiés, ce qu'on appelle le recollement, on aurait peut-être pas perdu 1 an.*

*- je lis également « que même endettée, la commune peut faire des choses »*

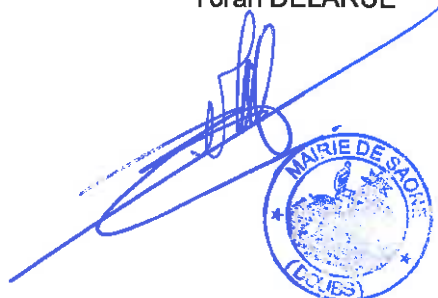
Je lis encore, et pour finir, « **la commune a des réserves pour faire des choses** », pour autant on nous reproche de prendre sur ces réserves pour « réaliser nos projets, c'est-à-dire des choses ! »  
Cherchez l'erreur !

Merci de votre attention ! »

La séance est levée à 22 h 00

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Alain VIENNET

